



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2017 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : Aucune.

Absents : LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée,

Secrétaire de séance : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 16 novembre 2017 : **adopté à l'unanimité**.

I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. *Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations*

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, la décision municipale suivante a été prise depuis le dernier Conseil :

- N° 11/2017 : Marché à procédure adaptée n° 2017-005 : marché public de travaux ayant pour objet la réhabilitation et la mise aux normes de l'ancienne aire de jeux, accessible PMR, allée des Soupirs à Mirepoix (travaux de fourniture et pose de jeux d'enfants, y compris sol et clôture) attribué à la Sté EURL Loisirs Diffusion, ZA du Pic à Pamiers.
- N° 12/2017 : Marché à procédure adaptée n° 2017-004 : marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bureau et vestiaire de la directrice et vérification du respect de la chaîne alimentaire et accessibilité PMR au restaurant scolaire, rue Jean Jaurès à Mirepoix, attribué à la Sté EURL VVA, 22 rue maréchal Joffre à Mirepoix.
- N° 13/2017 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° 2017-004 : marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bureau et vestiaire de la directrice et vérification du respect de la chaîne alimentaire et accessibilité PMR au restaurant scolaire, rue Jean Jaurès à Mirepoix.

2. Cession gratuite de voirie à la commune (rue Georges Sand)

Point supprimé de l'ordre du jour : manque d'éléments précis sur l'état actuel de la voirie, le Conseil Municipal n'était pas en capacité de se prononcer.

3. Demande de participation financière à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour les équipements publics de la commune (réseaux du giratoire de Bellemayre)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de desserte extérieure électrique avec pose de transformateur pour alimenter le giratoire et la gendarmerie s'élèvent à 60 422 €. Elle propose de demander une participation financière de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix à hauteur de 15 000 €.

Considérant que la nouvelle gendarmerie est un service ouvert au public, **le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la Communauté de Communes pour le versement d'un fond de concours, à hauteur de la moitié du montant, soit 30 211€.**

4. Réforme du stationnement en centre-ville

Les deux horodateurs situés sur la Place Philippe de Lévis non conformes à la réglementation doivent être retirés au 31 décembre 2017 car la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 dans son article 63 modifie considérablement la gestion du stationnement :

A compter du 1^{er} janvier 2018 le stationnement payant doit être géré dans sa totalité par les communes.

Disparition des amendes gérées directement au centre de Rennes et au Tribunal de Police pour les recours, remplacées par des forfaits post-stationnement dont le montant doit être défini par le conseil municipal et le suivi des recours réalisé directement par les mairies.

Les élus réfléchissent depuis plusieurs semaines aux différentes possibilités, une réunion de travail sur le sujet s'étant tenue le 12 décembre, le conseil municipal a évoqué quatre possibilités :

1. Laisser en l'état (réglementation code de la route) ;
2. Achat de nouveaux horodateurs qui intègrent le n° des plaques d'immatriculation et le paiement par carte bleue, ouverture d'un compte dédié à la trésorerie, création d'une régie de recettes, suivi et gestion des recours etc. Coût de l'investissement environ 27 000€ et 3 000€/an de coût induits (abonnement flux bancaire, gestion des recours, certificat logipol, etc.) ;
3. Créer une zone bleue : Investissement 2 700 € correspondant au marquage au sol et à l'achat de panneaux ;
4. Création d'un parking autonome avec barrières et caisse enregistreuse : le parking actuel ayant 4 entrées il serait nécessaire d'en fermer 2 avec des bornes rétractables afin de permettre l'organisation des foires, marchés et manifestations diverses. L'investissement s'élèverait à environ 160 000 € frais de génie civil compris.

Il s'avère nécessaire de continuer à maintenir une fluidité sur le parking afin que Mirapiciens et touristes puissent accéder au centre-ville. Est-il utile de maintenir un stationnement payant ?

La majorité du conseil municipal, s'est prononcé pour la création d'une zone bleue. Trois personnes ont souhaité laisser le parking en l'état (CAUX Xavier, ESCANDE Jacques, JOLIBERT Marie-Christine).

Monsieur PEISER propose de réfléchir à la manière dont sera rédigé l'arrêté municipal afin de prévoir un article spécifique pour les personnes à mobilité réduite.

Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des élus pour définir le périmètre, les conditions d'achat de disques bleus, les plages horaires de stationnement..., après étude par la commission voirie le conseil municipal statuera en février sur les conditions de mise en œuvre.

5. Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS) du SMDEA

Conformément à la réglementation, chaque commune, ayant transféré au SMDEA l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement, doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

L'élaboration de ce document s'inscrit dans un cadre réglementaire, mais aussi dans une démarche qualité d'amélioration continue des services publics de l'eau et de l'assainissement rendus aux usagers du SMDEA. Il s'agit de les informer annuellement sur l'évolution de la qualité et sur les prix des services qui leur sont fournis, de satisfaire aux exigences des partenaires financeurs et, enfin, de pouvoir disposer d'un véritable outil d'évaluation et de suivi des services, à partir des indicateurs de performance.

Monsieur PEISER considère que l'eau est très chère et de mauvaise qualité, ce qui n'est pas l'avis de l'ensemble des élus qui précise ne pas acheter d'eau en bouteilles.

Messieurs CIBIEL et ESCANDE, délégués au SMDEA, expliquent que de nombreux investissements ont été réalisés par le SMDEA pour mettre aux normes un certain nombre de sites, ce qui justifie grandement les coûts, qui ne sont d'ailleurs pas les plus élevés. Ils rappellent que l'Etat a décidé de ponctionner l'Agence de l'Eau au profit de différents services qui n'ont rien à voir avec l'eau ce qui engendrera des difficultés pour gérer les investissements à venir et augmentera de surcroît la note des usagers. Voir motion votée au précédent conseil municipal.

Monsieur PEISER remercie les délégués pour leurs explications : il propose de demander au SMDEA de joindre un courrier explicatif à la facture d'eau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel (RPQS) du SMDEA qui peut être consulté sur le site du SMDEA ou au secrétariat de la Mairie.

6. Modification des représentants du club des aînés au CCAS

Madame le Maire explique que les représentantes du club des aînés qui siègent au CCAS ont été modifiées : Monique MILLET a été désignée titulaire en remplacement de Mme LAFFON Ginette (Lucette AGUENIER suppléante).

Voté à l'unanimité.

II- AFFAIRES FINANCIÈRES

7. Décision modificative budgétaire n° 3

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n°3 ci-après, validée par la Commission des Finances réunie le 8 décembre 2017 :

Décision Modificative N°3 du 14-12-2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
011-60632	192 987,00	-12 020,00	180 967,00
65-6574	210 000,00	2 420,00	212 420,00
67-673	66 320,00	9 600,00	75 920,00
023	876 584,00	0,00	876 584,00

TOTAL DM3 0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
	0,00	0,00	0,00

TOTAL DM3 0,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
041-2315	113 840,00	2 970,00	116 810,00
OP44-2158	138 546,00	984,00	139 530,00
OP71-2313	15 582,00	2 000,00	17 582,00
OP73-2313	105 585,00	- 21 984,00	83 601,00
OP75-2313	7 000,00	19 000,00	26 000,00
OP55-2313	20 601,30	- 14 326,70	6 274,60
OP55-2158	0,00	14 326,70	14 326,70

TOTAL DM3 2 970,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
041-238	113 840,00	2 970,00	116 810,00
021	876 584,00	0,00	876 584,00

TOTAL DM3 2 970,00 €

Voté à l'unanimité.

8. Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2018

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le but de préparer la clôture de l'exercice, les opérations de mandatement sur les crédits d'investissement sont suspendues entre le 16 décembre et la fin du mois de janvier. Ce délai est nécessaire pour l'élaboration de l'état des restes à réaliser qui donne lieu aux reports de crédits pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice à venir.

La loi du 2 mars 1982 et la loi du 13 janvier 1998 disposent que les dépenses d'investissement, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif de l'année suivante, soit 2018, dans le limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Chapitre 20	Article 2031	8 000.00 €
	Article 2051	2 000.00 €
Chapitre 21	Article 2158	26 000.00 €
	Article 2183	2 000.00 €
	Article 2184	2 000.00 €
Chapitre 23	Article 2313	236 780.00 €
	Article 2315	60 000.00 €
	OP65 -Art. 2315	40 000.00 €

Voté à l'unanimité.

9. Achat par la commune d'une parcelle cadastrée section D n° 196

La parcelle cadastrée section D n°196, située en bordure de l'Hers au lieu-dit La Baraque, mise en vente par un administré pour la somme de 15 000 €, jouxte un terrain appartenant déjà à la commune.

Cet achat permettrait donc d'agrandir la surface publique, d'aménager les berges de l'Hers, d'améliorer l'espace halte équestre ainsi que le sentier pédestre qui traverse cette parcelle.

Voté à l'unanimité (17 pour).

Mme SARRAIL Claudine a quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote.

III – INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Remise de récompenses à des sportifs (jeunes rugby 8 ans et pétanqueurs champions d'Ariège 2017 division 3) : le 22 décembre à 18h30 ; **(cérémonie reportée en janvier)**.
- Attribution à la commune d'un label sécuri-site : Madame la Préfète propose la commune de MIREPOIX au label sécuri-site. Cette reconnaissance due aux investissements engagés en matière de sécurité permettra d'être identifié au niveau national et international comme site à visiter en toute sécurité. Une convention devrait être signée courant janvier.
- Les responsables d'ENEDIS proposent de rencontrer le conseil municipal en séance de travail pour expliquer le fonctionnement des compteurs LINKY : dates à proposer ;
- 4 maires du canton ont été honorés la semaine dernière à la Préfecture :
 - André ROQUES de Rieucros ;
 - Pierre TERPANT de Montbel ;
 - Jean HUILLET de Camon ;
 - Francis BONNET de Pradettes.

Christian CIBIEL

- Aire de jeux en cours de réhabilitation ;
- Les travaux du Chemin de la Mestrise sont terminés.

Claudine SARRAIL

- Les rugbymen ont gagné contre Hers-Lauragais. Dimanche, ils reçoivent Lavelanet ;
- Le FCM a gagné contre Foix.

Valérie DILLON

- Une maison des adolescents a été inaugurée lundi à Foix. Cette structure peut accueillir les adolescents, les familles ou les professionnels en difficulté. Composée d'un coordonnateur, d'une infirmière et d'un éducateur, une permanence sera assurée à l'EISE sur rendez-vous.

Pierre GARCIA

- Les comités techniques relatifs à l'étude urbaine et au diagnostic couverts se sont réunis. Prochains comités de pilotage en janvier.

Marie-Françoise ALBAN

- Semaine de sensibilisation des enfants pour l'élection du nouveau conseil municipal prévue en janvier.

Fabien CATALA

- L'association « Tourisme et patrimoine en pays cathare » est enfin en fonction après six mois de travail. Siègera au Comité Régional du Tourisme en Occitanie dans le collège des Offices de Tourisme en tant que président d'OT et la section Grands Sites d'Occitanie.

Jean-Luc PEISER

- Exposition sur l'ambroisie à prévoir à Mirepoix en salle ou sous la halle le 30 juin 2018.

Marie-Christine JOLIBERT

- Remise d'une décoration « Jeunesse et Sports » à la préfecture pour Madame Colette MATHIS présidente du club de Gymnastique Volontaire.

Stéphane BOURDONCLE

- Dangers sur le parking du lycée. *Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental organise dans les prochaines semaines une réunion sur site à ce sujet.*

Pierre ROUGÉ

- Problème de circulation au niveau de l'école Saint Maurice.

Monique LE MINEZ

- Plots enlevés rue des Pénitents Blancs et véhicules qui stationnent en permanence sur la partie piétonne.
- Rappeler aux commerçants la réglementation en matière de déchets.

Pour les trois derniers points il sera demandé aux services techniques et à la police municipale d'intervenir.

Séance levée à 22 h 30
Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ